LETTRE GÉOPOLITIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ



La Lettre « Géopolitique de l'Electricité » est la seule publication sur ce thème en langue française. Elle est mensuelle. Nous n'avons aucun objectif militant. Nous tentons d'approcher la vérité, en décrivant par des données objectives le passé proche et l'actualité des secteurs électriques ainsi que leurs conséquences. Les faits sont privilégiés aux jugements de valeur sur la finalité des politiques comme celles concernant le climat. Nos études sont inédites. Les données proviennent des instituts de statistiques ainsi que des acteurs du terrain : réseaux de transport, compagnies d'électricité, rapports officiels, associations professionnelles ou ONG. La diffusion de nos informations, à condition d'en citer l'origine, est libre.

Directeur de la Publication: Lionel Taccoen

Rédactrice en chef : Emma Legrand



Lettre n°119 – 1^{er} septembre 2022

Vous pouvez recevoir notre Lettre par simple demande par e-mail à : geopolitique.electricite@gmail.com

Ou en vous inscrivant sur notre site www.geopolitique-electricite.com

Où vous retrouverez toutes nos études et des informations liées à l'actualité

L'urgente réforme du marché européen de l'électricité

La Commission européenne a enfin admis la nécessite d'une réforme structurelle du marché de l'électricité. Il y a un quart de siècle, sous l'emprise d'une l'idéologie dominante, l'Union Européenne innova en instaurant la concurrence entre fournisseurs d'électricité. La priorité étant une pression sur les prix. Nous possédons aujourd'hui des observations complètes et précises sur l'évolution de ces prix au sein de l'Union Européenne, aux Etats-Unis et pour l'ensemble des pays industrialisés (G20). Nulle part n'apparaît une pression significative sur les prix due à la concurrence. Par contre un certain nombre d'Etats américains, refusant la concurrence, ont permis à leurs habitants de profiter des coûts bas de production d'électricité locaux. Ce que la France aurait du faire.

Margrethe Vestager, Commissaire européenne à la Concurrence, déclare maintenant que la sécurité d'approvisionnement en électricité prime sur la recherche de prix bas. Cette sécurité est bien plus qu'une priorité, elle est une nécessité vitale pour notre nouveau monde numérique, sous peine de la paralysie de la société. L'actualité montre qu'elle ne peut être garantie par le marché.

Gains incertains de la concurrence. Importance vitale de la sécurité d'approvisionnement dans une société numérique. Les pouvoirs des Etats dans le marché européen de l'électricité doivent être renforcés, ainsi par le libre choix de la dérégulation.

L'urgente réforme du marché européen de l'électricité

« La flambée des prix de l'électricité montre clairement les limites du fonctionnement du marché. Celui-ci avait été conçu dans un contexte très différent...C'est pourquoi nous travaillons en ce moment à une intervention d'urgence et à une réforme structurelle du marché »

Déclaration d'Ursula Von der Leyen, Présidente de la Commission Européenne à Bled (Slovénie) le 29 août 2022.

Cette réforme sera au menu de la réunion des ministres de l'énergie de l'UE le 9 septembre.

I. L'Etat et le Marché - Cas de l'Electricité

A. Les Biens Publics : Adam Smith (1776)¹

Le père du libéralisme, Adam Smith (1723-1790), apôtre de la concurrence, enseignait que l'Etat devait laisser libre cours « à la main invisible du marché » en se bornant à l'organiser. Mais croire qu'il préconisait un Etat minimum est une grave erreur. Smith charge l'Etat de lourdes responsabilités²:

- « Le premier des devoirs [de l'Etat est] de protéger contre la violence et l'invasion... ».
- « Le second devoir [de l'Etat est] de protéger ... chacun des membres de la société contre l'injustice et l'oppression de tout autre membre de cette société ».
- « Le troisième devoir [de L'Etat est] « d'élever ou d'entretenir ces ouvrages et établissements publics dont une grande société retire d'immenses avantages, mais qui sont néanmoins de nature à ne pouvoir être entrepris ou entretenus par...des particuliers [car] le profit ne saurait jamais leur en rembourser la dépense ».

L'Etat libéral décrit par le père fondateur est un puissant Etat de droit qui garde la main sur les ouvrages et établissement publics nécessaires au fonctionnement de la société.

Ces « biens publics » sont les ancêtres de nos service publics, ou services d'intérêt économique général au sens des Traités européens. ² Ce sont des services nécessaires à l'ensemble de la société, et dont les investissements lourds et à long terme demandent une intervention de l'Etat.

L'Etat doit garantir la sécurité interne et externe de ses citoyens, et assurer le bon fonctionnement des « ouvrages et établissements publics ». A l'époque, il s'agissait essentiellement des ports, des routes, des ponts et des canaux. Adam Smith avait prévu une évolution de cette liste « selon les divers degrés d'avancement de la société ».

C'est bien ce qui s'est produit à la suite des progrès technologiques majeurs des siècles suivant. Quelques « biens publics » ont également changé de nature. Au-delà de procurer à la société « d'immenses avantages », certains sont indispensables.

B. L'Etat interventionniste-La Loi de Wagner (publiée en 1887)³.

¹ Adam Smith —« Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations »-Livre V —« Du revenu du souverain ou de la république ». Nous avons choisi la traduction de Germain Garnier (1883) à partir de l'édition revue par Adolphe Blanqui (1843).

² Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne-Art. 106, alinéa 2.

³ - » Adolph Wagner : d'un engagement militant nationaliste à la co-évolution « privé-public » » Alain Alcouffe et Maurice Baslé-La pensée économique allemande, 2009, HAL-01628920

Outre-Rhin, apparut dans la seconde partie du XIX éme Siècle le « socialisme de la chaire », courant de pensée fort présent dans les milieux universitaires. L'un des représentants les plus connus est Adolph Wagner (1835-1917) qui laissa son nom à une Loi.

La Loi de Wagner n'en est pas une, mais simplement « la constatation d'une « tendance » à la place croissante des dépenses publiques dans l'économie »³. Ainsi les Etats modernes seraient de plus en plus interventionnistes. L'originalité de Wagner fut de considérer cette tendance comme nécessaire et bénéfique. Il plaida pour une « coévolution public-privé » positive pour la société³.

La vie active de Wagner coïncide avec une période de croissance économique et d'élévation du niveau de vie en Europe, si bien décrite par Stephan Zweig⁴, époque brutalement interrompue par la Première Guerre Mondiale. Wagner observa particulièrement l'Autriche et l'Allemagne. L'élévation du niveau de vie et les innovations techniques amenèrent des besoins nouveaux donc des activités nouvelles. Cela fit apparaître d'autres « biens publics », nécessaires au bon fonctionnement de la société : ainsi dans les domaines de la santé, des transports, de la culture, des communications et de l'énergie, etc. D'où de nouvelles possibles interventions de l'Etat. D'une manière plus générale, il s'avéra que l'Etat ne pouvait rester indifférent aux tribulations de l'économie qui affectent le citoyen de base. Au XXème Siècle, un économiste vedette, John Maynard Keynes (1883-1946), fournit des recettes d'intervention aux politiques, dont la valeur continue à faire débat.

Des dérives apparurent avec la montée des nationalismes, qui engendrèrent des Etats expansionnistes. Les idées des « socialistes de la chaire » plurent beaucoup à Bismarck. Une retombée bénéfique fut l'instauration d'un premier Etat providence, qui perdure encore en Alsace. Mais la « coévolution public/privé » observée par Wagner avait surtout pour but de faire de l'industrie allemande un outil majeur de la puissance du Ilème Reich.

C'est dans ce contexte d'Etats plutôt interventionnistes que l'électricité apparut procurant à la société « d'immenses avantages » comme l'aurait dit Adam Smith. Elle fut traitée rapidement comme un « bien public ». Les Etats, directement et/ou via les collectivités locales, en déléguèrent la fourniture à des entreprises privées ou publiques disposant de monopoles, mais en les surveillant par de stricts cahiers des charges. Avec obligation de résultats.

Cette situation sera observée jusqu'au dernier quart du XX éme Siècle.

C. L'Etat minimum - « La route de la servitude » - Friedrich Hayek (1944)⁶

Friedrich Hayek (1899-1992) est l'un des plus importants économistes du XXème Siècle, en particulier par ses idées sur les processus sociaux⁵. Mais il vécut dans un pays mal placé. Etre autrichien dans les années 1930 et 1940 était dangereux. Hayek réussit à fuir les Nazis. Son pays fut ensuite occupé par les troupes de Staline. Les dérives des Etats totalitaires, nazi et stalinien, le traumatisèrent. En 1944, il publia un ouvrage polémique « La route de la servitude », traduit en une vingtaine de langues⁶ et best seller mondial (sauf en France). Afin d'éviter les dérives totalitaires, Hayek proposait d'instaurer un Etat minimum, en confiant au marché le maximum d'activités économiques, y compris celles considérées comme des services publics. A la même époque, un courant de pensée économique, l'Ecole de Chicago, d'ailleurs largement influencé par Hayek, parvint aux mêmes conclusions en insistant sur les gains procurés par la concurrence.

Ces idées furent répandues par Margaret Thatcher au Royaume-Uni et Donald Reagan aux Etats-Unis dans les années 1980 et suivantes. Mais lier ce néolibéralisme aux conservateurs est une erreur. Il plut beaucoup à des gouvernements socialistes. Les travaillistes en Nouvelle Zélande mirent sur pied fort rapidement un Etat minimum (Gouvernement Lange, 1984-1990). Jacques Delors, ancien ministre de François Mitterrand, Président de la Commission européenne (1985-1995) s'y convertit également.

⁴ « Le monde d'hier-Souvenirs d'un Européen »-Stephan Zweig-1943

⁵ En cela, il se rapproche du sociologue Raymond Boudon (1934-2013)

⁶ Hayek-« La route de la servitude »-PUF

D. L'électricité dans l'UE: des Etats au Marché (1996)

La Commission Delors, avec l'appui des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UE lança une déréglementation massive des secteurs traditionnellement du ressort des pouvoirs publics. Les technologies modernes et le nationalisme avaient permis aux Etats de s'approprier de nouveaux domaines. Il eut fallu faire le tri et repérer ceux qui relevaient de nouveaux « biens publics ». Cela ne fut pas fait. Le principe même de l'instauration de la concurrence en électricité dans l'UE ne fut pas débattu. Les études et travaux de l'époque ne portèrent que sur les modalités pratiques de l'établissement du marché de l'électricité. Ils furent longs car l'affaire s'annonçait complexe. Les seuls précédents (Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni) étaient trop neufs pour être significatifs. Donc l'UE innova.

En 1996, après neuf ans de discussion, une première législation européenne introduisit la concurrence en électricité. Tous les Premiers Ministres français, sauf Pierre Bérégovoy, s'y montrèrent favorables. L'approbation finale fut donnée par un gouvernement de droite (Balladur). La transposition en droit français fut l'œuvre d'un gouvernement de gauche en 2000 (Jospin).

Une Commissaire à la Concurrence, Nelly Kroes a rappelé en 2007 que la concurrence n'est pas un but en soi⁷. Elle doit remplir une fonction, avec des objectifs.

L'établissement d'un marché de l'électricité par la mise en concurrence des fournisseurs « renforcerait la sécurité d'approvisionnement » et la « compétitivité de l'économie européenne »⁸. Voyons ce qu'il est advenu de ces objectifs.

II. Sécurité d'approvisionnement : l'échec. La révolution numérique

A. Le choix russe

Margrethe Vestager, Commissaire à la Concurrence européenne a dénoncé la « cupidité » des professionnels de l'énergie⁹ qui s'étaient précipités sur les exportations bon marché de la Russie, faisant de ce pays un partenaire privilégié. C'est oublier les conséquences écrasantes du marché européen de l'électricité et de la mise en concurrence des fournisseurs. Afin d'être compétitives, les compagnies d'électricité ne pouvaient faire autrement que de produire au coût le plus bas. Elles se sont évidemment tournés vers les combustibles fossiles les moins chers, ceux vendus par la Russie. Elles y furent fortement encouragées par les dirigeants de l'Union Européenne qui imaginèrent un Traité international, la Charte de l'Energie pour leur faciliter la tâche. L'UE fournirait technologie et capitaux pour mieux exploiter les richesses énormes en pétrole, gaz naturel et charbon du grand voisin. Les investissements européens seraient protégés. En contrepartie, la Russie procurerait des combustibles fossiles en abondance et à un bon prix. Etats européens et Fédération de Russie approuvèrent cette Charte en 1994. La Russie devint le partenaire principal de l'UE pour l'énergie.

B.Les capacités de réserve réduites.

Il fut décidé que la sécurité d'approvisionnement serait assurée par le marché en introduisant des indicateurs permettant de mieux anticiper l'adéquation des ressources¹⁰. Cela amena la réduction

⁷ SES-ENS Lyon-« Une analyse de la politique européenne de la concurrence (1) : du Traité de Rome au marché unique »-14/10/21-§ 1.5 - Damien Broussole.

⁸ Directive européenne 96/92/CE « concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité »-Attendu [4]

⁹ Margrethe Vestager-Ouest France avec AFP-25/5/2022

¹⁰Règlement(UE) 2019/943 sur le marché de l'électricité du 5/6/2019-

du nombre des centrales électriques de réserve (capacité de réserve) que les Etats précautionneux gardaient en cas de coup dur et dont l'importance était considérée « de nature à fausser le marché ».

C.Le coup dur.

L'invasion de l'Ukraine a amené une chute des livraisons des combustibles russes, surtout du gaz. Cela additionné de capacités de réserve devenus insuffisantes amena la flambée des prix et le risque de coupures actuels. La France, qui a trop diminué le nombre de ses centrales de réserves est plus en difficulté que ses voisins.

« Les limites de fonctionnement du marché de l'électricité » ont été montrées (Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission). Le marché ne peut garantir la sécurité d'approvisionnement.

Margrethe Vestager, Commissaire à la Concurrence, déclare maintenant et un peu tard, que la sécurité d'approvisionnement doit être recherchée avant des prix bas de l'énergie⁹.

D.La révolution numérique

Mais simplement privilégier la sécurité est aujourd'hui dépassé. L'électricité, indispensable il y a un quart de siècle, est maintenant à la base même du fonctionnement de notre société. Car nous sommes désormais dans un monde numérique.

Le trafic internet a été multiplié par 17 entre 2010 et 2020¹¹. Notre société se transforme profondément et rapidement. Transactions commerciales, administrations, entreprises, services publics tout fonctionne désormais en utilisant des communications électroniques. Une faille dans le système et les démarches les plus courantes deviennent impossibles. Il suffit d'observer les dégâts causés dans un hôpital lorsqu'il est l'objet d'une cyber attaque. La révolution numérique exige une alimentation en électricité régulière et sûre, sous peine de paralysie de la société. En 2018, on estimait la consommation d'électricité des technologies de l'information et de la communication (ITC) à 5 à 9% du total des besoins en électricité. En 2030, elle passerait de 10 à 20% ¹².

La sécurité d'approvisionnement en électricité est devenue bien plus qu'une priorité, elle conditionne le fonctionnement de notre société numérique. Elle ne peut être garantie par le marché. La France est plus en difficulté que ses voisins (insuffisance des capacités de réserve).

III. La compétitivité - Des résultats incertains.

Le second objectif est la compétitivité. Celle-ci est directement liée aux tarifs de l'électricité. Le critère retenu ici pour évaluer l'impact de la concurrence sera donc la pression sur les prix.

A. L'Union Européenne et le G20.

La Commission européenne a publié en 2020 une « Etude sur les coûts et prix de l'énergie et leur impact sur l'industrie et les ménages » ¹³. Elle porte sur la période 2008 à 2019, donc les années où la concurrence en électricité s'est développée dans l'UE. Elle exclut l'époque où la pandémie a brouillé les cartes. L'étude concerne non seulement l'Union Européenne mais aussi les pays membres du G20, c'est-à-dire l'essentiel des pays industrialisés, correspondant à 80% du PIB et 60% des habitants de la planète. Même avec des dérogations importantes (ainsi pour les renouvelables), l'UE est le membre du G20 qui a appliqué avec le plus de rigueur la concurrence.

¹¹ Agence Internationale de l'Energie-« Data Centres and Data Transmission ». Networks-Nov.2021

¹² Enerdata-Publications-10% à 20% de la consommation d'électricité pourrait venir des TIC en 2020-9 août 2018.

https://data.europa.eu/doi/10.2833/49063 -Voir en particulier la fig.0-01 p.29

Ailleurs, la situation est diverse. Prenons trois membres majeurs du G20 : les Etats-Unis, l'Inde et la Chine. Aux Etats-Unis, une vingtaine d'Etats n'ont pas introduit de concurrence. En Inde, malgré l'Energy Act de 2005, un long chemin reste à faire avant son introduction générale¹⁴. En Chine, elle est le but affiché, mais annonce après annonce de réforme, l'administration centrale (NRDC) continue à jouer un rôle important pour la fixation des prix, sans parler d'une lutte sourde de pouvoirs entre Pékin et les Provinces. Tout se passe en Inde et en Chine comme si des obstacles majeurs et permanents entravaient le développement de la concurrence.

L'étude présente les évolutions des prix d'une part pour l'UE, d'autre part pour la moyenne des pays du G20. On constate:

- Les prix de gros et leur évolution sont similaires pour l'UE et la moyenne du G20. Par contre les prix de détail s'écartent considérablement.
- En 2019, les prix moyens pour les ménages dans l'UE sont pratiquement doubles de ceux de la moyenne des pays du G20. Bien que relativement stables depuis 2013, ils ont encore augmenté de 15% de 2008 à 2019. Durant la même période, ceux du G20 dans son ensemble, ont été relativement stables ou en baisse.
- Pour les industriels, les prix de l'UE sont supérieurs à ceux de la plupart des pays du G20. Ils ont encore augmenté de 5% entre 2008 à 2019, alors que la moyenne des prix pour les industriels du G20 a plutôt baissé pendant la même période. S'ils sont comparables à ceux de la Chine et de l'Inde, et inférieurs à ceux du Japon, ils ont presque doublé par rapport aux Etats-Unis.

L'étude note que taxes et coûts des réseaux ont causé des augmentations dans l'UE. Cependant la conclusion finale est : « La plupart des pays du G20, continuent de réglementer les prix pour les ménages ». Ils le font aussi pour l'industrie, mais de façon moins marquée.

« La réglementation des prix/subventions au sein du G20 joue un rôle important dans cette différence [de prix avec l'UE] »15. Elle conduit à des factures moins élevées que dans l'Union Européenne et à une tendance à la baisse, alors qu'elles augmentent au sein de l'UE.

On peut estimer que le marché définissant le juste prix, les citoyens d'une façon ou d'une autre le paieront. Mais le problème de fond est justement qu'avec ses bien curieuses spécificités, stockage compliqué et insuffisant, équilibre demande-offre à tout instant obligatoire, l'électricité ne se coule pas dans un marché classique et conduit à des problèmes insolubles qu'il est préférable d'éviter. On renverra à Marcel Boiteux et en particulier à ses remarques sur les coûts de transaction¹⁶.

B. L'impact de la concurrence sur l'évolution des prix dans l'UE.

Le Rapport de la Commission n'y fait pas allusion. Il faut se reporter à un document de travail dont il est issu¹⁷. Il y est indiqué que la concurrence a fait baisser la part relative de la fourniture d'énergie dans les factures. En fait, ce sont les parts des taxes et des réseaux qui ont augmenté. Les écarts des coûts de l'énergie entre Etats ont diminué, mais leur baisse n'est pas mentionnée.

D'une manière générale, les pays industrialisés continuent de réglementer les prix pour les ménages et aussi mais de manière moins marquée, pour l'industrie. Aucune donnée chiffrée du Rapport de la

 $^{^{14}}$ Hindustan Times-Feb.16, 2021-« Enhancing competition in India's power sector ».

¹⁵ Rapport cité en note 13, p.30.

¹⁶ Marcel Boiteux-Les ambigüités de la concurrence –Futuribles-N° 331- 1/7/2007/

¹⁷ Commission Staff Working Document –Accompanying the document « Energy prices and costs in Europe »-SWD (2020)951 final-Part 1/6. Cf. https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:8a32875d-0e03-11eb-bc07-01aa75ed71a1.0001.02/DOC 1&format=PDF

Commission Européenne-y compris dans un document de travail qui a servi à ce Rapport- ne permet de détecter et de mesurer une pression sur les prix due à la concurrence.

IV. Le cas des Etats-Unis

Avant les années 1990, la plupart des services publics d'électricité américains étaient réglementés et intégrés verticalement. Comme dans l'Union Européenne, un mouvement de déréglementation a introduit la concurrence dans un certain nombre d'Etats. On distinguera :

- Les Etats dérégulés définis comme permettant à tout client final le choix de son fournisseur et ayant mis fin à toute protection contre l'exposition aux prix de gros. Ils sont au nombre de seize, plus le district de Columbia. Ils comprennent des Etats très peuplés comme la Californie, le Texas, l'Etat de New York, la Pennsylvanie, l'Illinois et le Michigan. L'ensemble abrite plus de la moitié de la population des Etats-Unis.
- Les Etats ayant dérégulé partiellement.
- Les Etats ayant gardé l'organisation traditionnelle. Ils se situent plutôt au nord-ouest et au sud-est des Etats-Unis. Parmi eux, on remarquera l'Etat de Washington où se placent l'usine géante de Boeing et les sièges de Microsoft et Amazon. Aujourd'hui, un tiers de la demande totale d'électricité des Etats-Unis continue à être satisfaite par des entreprises de services publics, à but non lucratifs, propriétés de collectivités locales et desservant celles-ci¹⁸. Généralement, elles sont membres de l'American Public Power Association (APPA).

Ces entreprises à but non lucratif contribuent à l'innovation, aussi bien pour l'environnement que pour la production. Ainsi, plusieurs se sont regroupées dans l'Utah Associated Municipal Power Systems (UAMPS), et ont lancé le Carbon Free Power Project (CFPP) afin de promouvoir « une production d'électricité non carbonée de technologie avancée ». Elles portent un projet phare du nouveau nucléaire américain, le premier SMR (Small Modular Reactor) de NuScale construit à Idaho Falls, avec une aide financière fédérale et la collaboration du Laboratoire National de l'Idaho ¹⁹.

L'APPA publie régulièrement des Rapports (le dernier en mai 2022) comparant les tarifs moyens dans les Etats dérégulés (les seize mentionnés ci-dessus et le District de Columbia), et ceux des autres en s'appuyant sur les données de l'administration fédérale. Le dernier porte sur la période 1997-2021²⁰. Voici les résultats :

- Les tarifs des Etats dérégulés sont bien plus élevés qu'ailleurs avec une différence de 35% en 1997, ramenée à 28% en 2021. On constate ainsi un léger rattrapage... en un quart de siècle. Mais ce rattrapage s'annule quand on prend d'autres fourchettes de dates. De 2012 à 2021, les tarifs des Etats dérégulés ont cru de 16%, ceux des autres de 12%. Il semble que les variations des prix du gaz naturel soient plus douloureuses dans les Etats dérégulés. Ainsi de 2020 à 2021, les tarifs ont augmenté dans les Etats dérégulés de 6,7%, chez les autres de 5,3%.
- Les ménages sont moins bien traités que l'industrie dans les Etats dérégulés.

Les Etats qui ont souhaité garder les entreprises de service public à but non lucratif, sont ceux qui bénéficient de coût bas de production (hydraulique au nord ouest ou nucléaire dans le sud est, par exemple). Ils souhaitent faire profiter leurs habitants d'une électricité bon marché. Les autres ont tenté d'abaisser les factures par la concurrence, avec des résultats au mieux fort modestes. Des coûts de production bas proviennent souvent de causes non liées à la concurrence mais de décisions politiques (nucléaire) ou de la géographie (barrages).

¹⁸ Resources of the Future-US Electricity Markets-17/3/2022.

¹⁹ https://www.uamps.com/Carbon-Free

²⁰ APPA-Retail Electric Rates in Deregulated and Regulated States-2021 update-

Conclusion

Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission Européenne a déclaré le 29 août dernier que « la flambée des prix de l'électricité montre clairement les limites...du marché de l'électricité ». Elle a annoncé « une réforme structurelle ».

La flambée des prix n'est que le dernier symptôme d'un mal profond. Il y a un quart de siècle, sous l'emprise d'une idéologie dominante, l'Union Européenne a décidé d'innover en instaurant la concurrence pour l'électricité. L'objectif était une meilleure compétitivité par une pression sur les prix.

Nous possédons aujourd'hui (par un Rapport de la Commission Européenne) des données complètes sur ces prix et leurs évolutions pour l'Union Européenne, les Etats Unis et l'ensemble des pays industrialisés (G20). Nulle part n'est détectée une pression significative sur les prix due à la concurrence. Un certain nombre d'Etats américains, gardant le modèle des entreprises de service public à monopoles et à but non lucratif, ont permis à leurs habitants de conserver les tarifs les plus bas des Etats Unis, grâce à une production compétitive. Ce que la France aurait du faire. Marcel Boiteux, en son temps, avait averti des incompatibilités entre marché et électricité. Les coûts de transaction ne sont pas uniquement le fait du marché. Il faut assurer l'équilibre du réseau, à tout prix.

La concurrence a amené les entreprises d'électricité à s'approvisionner en combustibles les moins chers, donc en Russie, devenu le fournisseur privilégié. Par ailleurs, il fut décidé que la sécurité d'approvisionnement serait assurée par le marché en introduisant des indicateurs permettant de mieux anticiper l'adéquation des ressources. Cela amena une réduction du nombre des centrales électriques de réserve (capacité de réserve) que les Etats précautionneux gardaient en cas de coup dur et dont l'importance était considérée « de nature à fausser le marché ».

La guerre d'Ukraine a raréfié les fournitures russes. Ceci additionné des pertes de capacité de réserves amène aujourd'hui flambée des prix et risques de coupures. La France est particulièrement touchée (trop forte réduction des capacités de réserve).

Gains incertains de la concurrence. Insuffisance du marché pour garantir la sécurité d'approvisionnement indispensable dans une société numérique. Le marché de l'électricité doit être réformé en profondeur. Les pouvoirs des Etats doivent être renforcés. Ils doivent pouvoir décider de la dérégulation qu'ils appliqueront.